

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 12 septembre 2016.**

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2016.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance

**Point financier sur les budgets communaux (principal & annexes)**

➤Présentation de la balance générale  
➤Situation par chapitre budgété ; fonctionnement (recettes & dépenses) ; investissement (recettes & dépenses)

➤Attribution de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement par le Conseil Départemental

- Produit de l'imposition forfaitaire sur les pylônes 2016
- Participation aux frais d'organisation de concours (CDG Indre)
- Etat des poursuites des impayés

**Les délibérations suivantes ont été entérinées :**

- ⇒ Décision modificative n°1 au budget 2016 du service des eaux
- ⇒ Avenant au MAPA renforcement de canalisation – Chemin de la Germinière – Phase 2
- ⇒ Avenant au MAPA création d'un trottoir route de Gien

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ACTIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :**

Monsieur le Maire informe :

- Sur la réalisation d'un comptage routier en mai dernier sur la route départementale 952. Les chiffres énumérés démontrent de la dangerosité de l'intersection avec le chemin de la Germinière. Après discussion avec l'interlocuteur de la direction des routes départementales, il pourrait être étudié un aménagement en faveur des mouvements de tourne à gauche. Les accotements permettent ce type de travaux. EDF va enfouir le réseau 20 000 volts le long de la D 953 ce qui favorisera cet aménagement. Un courrier dans ce sens a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental ainsi qu'à nos deux conseillers départementaux.
- Compte rendu du retour de l'administration fiscale sur les propositions de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette dernière apporte quelques modifications qui globalement n'affectent pas les propositions de la commission communale.
- Proposition de devis pour les travaux de nettoyage des murs extérieurs de la salle polyvalente. Il a été décidé de valider ce devis.
- Ecole : la rentrée s'est bien passée, 120 élèves présents. Les nouveaux ordinateurs ont été installés dans la salle informatique.
- Le calendrier des travaux de point à temps a été établi avec l'entreprise Vauvelle sur la voirie intercommunale. Les travaux seront effectués le 26 et 27 septembre prochains.
- Les travaux de réfection de voirie intercommunale seront réalisés par l'entreprise Meunier entre le 8 et le 18 novembre prochain. Ils concernent le chemin des 3 évêques et la route de bois damblai.
- Le bornage du chemin rural du Pont de bois damblai sera réalisé le 20 septembre par le cabinet Ragey.

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire :

- Fait part :
  - La compétence « Eau » sera exercée à titre obligatoire par la communauté des communes giennoises au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La variation du prix du m<sup>3</sup> d'eau suscite des interrogations du conseil.
  - Lecture est faite du courrier de Mme Georgiadis Pauline exploitant le salon « Pauline

Coiffure ». Elle sollicite le remboursement du dépassement de sa facture d'électricité dû au branchement sauvage des gens du voyage en avril dernier. La commune ne remboursera pas la somme demandée. (affaire privée, dépôt de plainte à l'instruction) M. le Maire contacte l'association Vie et Lumière pour essayer de trouver une solution.

- Boulangerie
  - Les transactions avec un futur repreneur n'ont pas abouti.
  - 3 solutions s'offrent à nous sachant que la commune :
    - Est propriétaire des murs et qu'elle n'a pas vocation à faire des bénéfices sur le fonds de commerce ;
    - Elle peut acheter le matériel en faisant un prêt sur 7 ans remboursable par le futur acquéreur du fonds de commerce (convention et suivi de la dette, de la maintenance du matériel...etc.)

1<sup>ère</sup> solution : abandon de la boulangerie sur Nevoy. (Vote négatif du conseil)

2<sup>ème</sup> solution : avec le soutien de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) parution d'une annonce pour reprise du fonds de commerce.

3<sup>ème</sup> solution : contacter un boulanger du giennois pour faire un dépôt de pain dans ce local géré par ce même boulanger.

M. le Maire remercie M. Tristan TRIBOUTA en charge de la compétence économie de la CDCG ainsi que M. Pierre LAURENT, président de cette commission pour leur aide dans cette affaire.

Le conseil municipal fera en sorte de conserver sa boulangerie dans le village. Il ne faut pas se précipiter, prendre le temps d'y réfléchir et travailler avec la CMA.

Un point sur ce dossier sera fait régulièrement. (Convocation conseil municipal)

#### Monsieur Jublot :

Un rendez -vous est pris jeudi 15 septembre au matin pour l'entretien du fossé juré.

#### Madame Le Hardy :

- Evoque la réunion sur les Temps d'Activités Périscolaires du vendredi 9 septembre. 3 familles étaient présentes. Le conseil suppose que cette absence de participation vaut compréhension du règlement intérieur des TAP.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 27.

Prochain conseil municipal probablement le 10 octobre 2016 à 18h30.

➤ Sujet : boulangerie

Le Maire,  
Michel BEEUWSAERT.